

CYBERGUN

**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 1 855 431,35 EUROS**

**40, BOULEVARD HENRI SELLIER
92150 SURESNES**

.....

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

.....

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 MARS 2020 –
RESOLUTION N°3**





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 MARS 2020 – RESOLUTION N°3

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 13 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser cette opération, étant précisé que le montant de la réduction de capital sera celui résultant de la réduction de la valeur nominale d'une action à 0,0001 € au minimum.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Les causes et conditions de l'opération envisagée n'étant pas encore définies, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Fait à Paris, le 16 mars 2020

Le commissaire aux comptes

BM&A

Eric Seyvos

Membres de la Compagnie régionale de Paris

BM&A



